

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 juin 2024

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-cinq juin à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N°5

Étaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, M. Patrick BROQUERIE, Mme Zohra HAMZAOUI, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 24 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Étaient représentés : Mme Christine BUISSON-COMBE par Mme Yvette FOURNIER, M. Yvon DELCHET par M. Stéphane BERTHOMIER, M. Gérard FAUGERES par M. Jacques SPINDLER, M. Serge HULPUSCH à partir de 18h50 par Mme Sylvie CHRISTOPHE, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Sandy LACROIX, M. Raphaël CHAUMEIL par M. Dorian LASCAUX, Mme Anne BOUYER par Mme Micheline GENEIX.

Étaient absents : Mme Ayse TARI, M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Accord de principe pour la mise à disposition d'une partie de parcelle pour l'implantation d'un terrain de padel

Le Conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget communal,
- Considérant que Messieurs souhaitent construire sur la commune de Tulle un terrain de padel, équipement sportif qui n'existe pas sur la Ville,
- Considérant qu'ils ont sollicité la Ville de Tulle pour connaître les terrains pouvant être disponibles en vue de réaliser leur projet consistant en la construction d'un bâtiment clos de 25 m de long sur 15 m de large et d'environ 7 m de haut,
- Considérant que la Ville de Tulle a proposé de leur mettre à disposition un terrain communal situé à l'Auzelou,
- Vu l'étude faisabilité afférente,

Après en avoir délibéré, approuvé à l'unanimité

1-Valide la réalisation du projet d'implantation d'un terrain de padel à l'Auzelou selon les conditions suivantes :

- La mise à disposition sera contractualisée sous la forme d'une convention d'occupation temporaire pour une durée de 12 ans
- Le signataire de la convention sera la
(en cours de création)
- Le montant du loyer sera évolutif : 1000 €/an les 2 premières années, 2000 €/an les 5 suivantes et 3000 €/an les 5 dernières. Il sera versé mensuellement
- La parcelle cadastrale AK 56 concernée sera redécoupée : l'intervention du géomètre sera prise en charge par les porteurs de projet
- Les travaux seront pris en charge en totalité par les porteurs de projet, notamment la reprise du revêtement de sol sur lequel sera implanté le terrain
- Les travaux ne pourront être réalisés qu'après la délivrance de l'autorisation de travaux et le recours au tiers purgé
- Le preneur ne pourra demander à la collectivité des dédommagements pour tous les travaux d'aménagement qu'il aura entrepris
- Une demande de pose d'enseigne devra être déposée au service urbanisme.
- Les frais d'acte seront à la charge du demandeur.

2- Autorise les porteurs de projet à déposer dès à présent leur demande d'autorisation de travaux.

3- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui seraient nécessaires à l'effectivité de ce projet.

4- Les écritures comptables en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.

5- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.



Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Légalité le :
Date et ref de l'accusé de réception :

D5 - 25062024

03 JUL. 2024
03 JUL. 2024

M. ...

& M. ...

Construction d'un terrain de padel

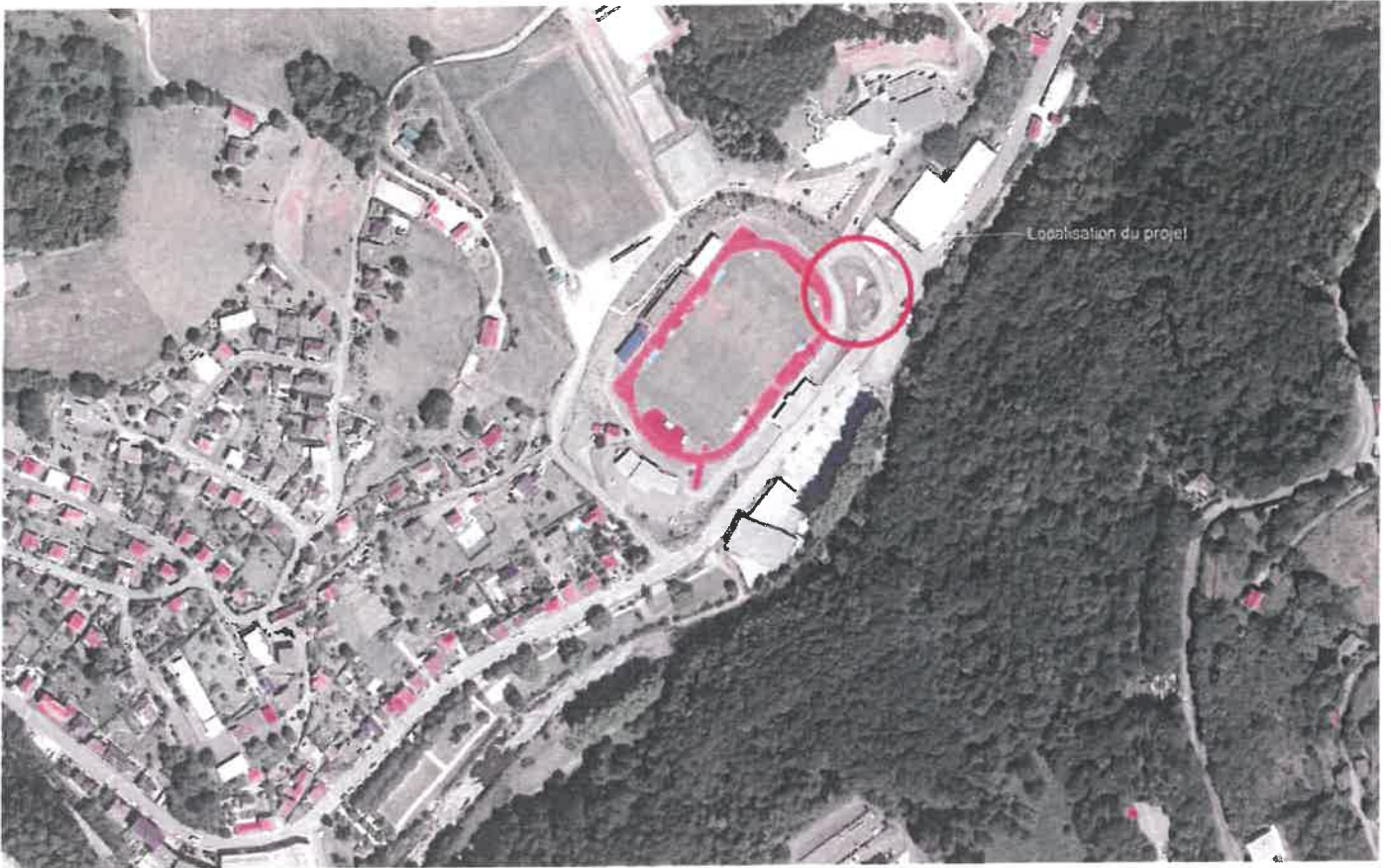
FAISA

VERSION 1

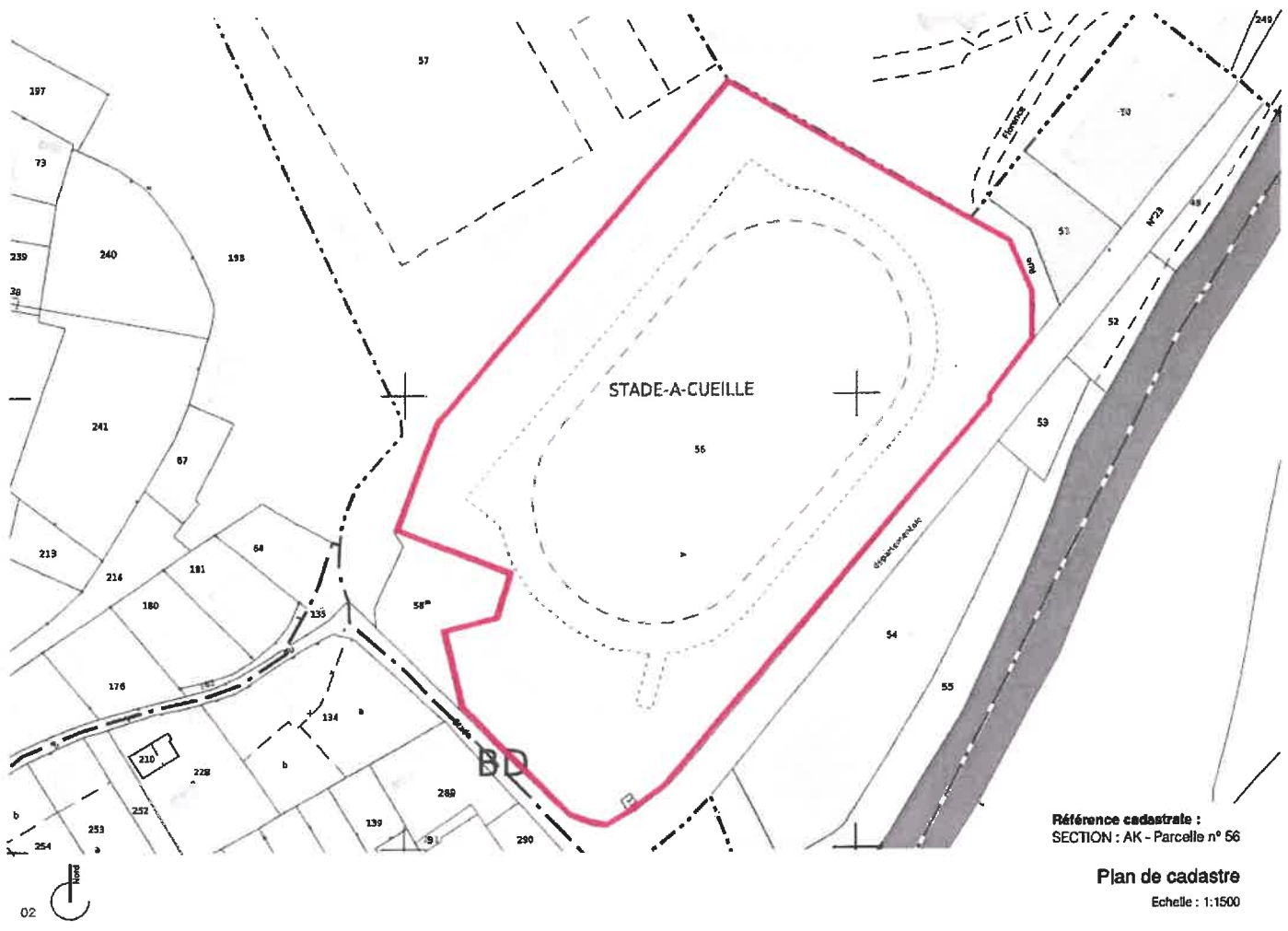


24/05/2024

Stade A. Cueille
Chemin du stade
19000 Tulle

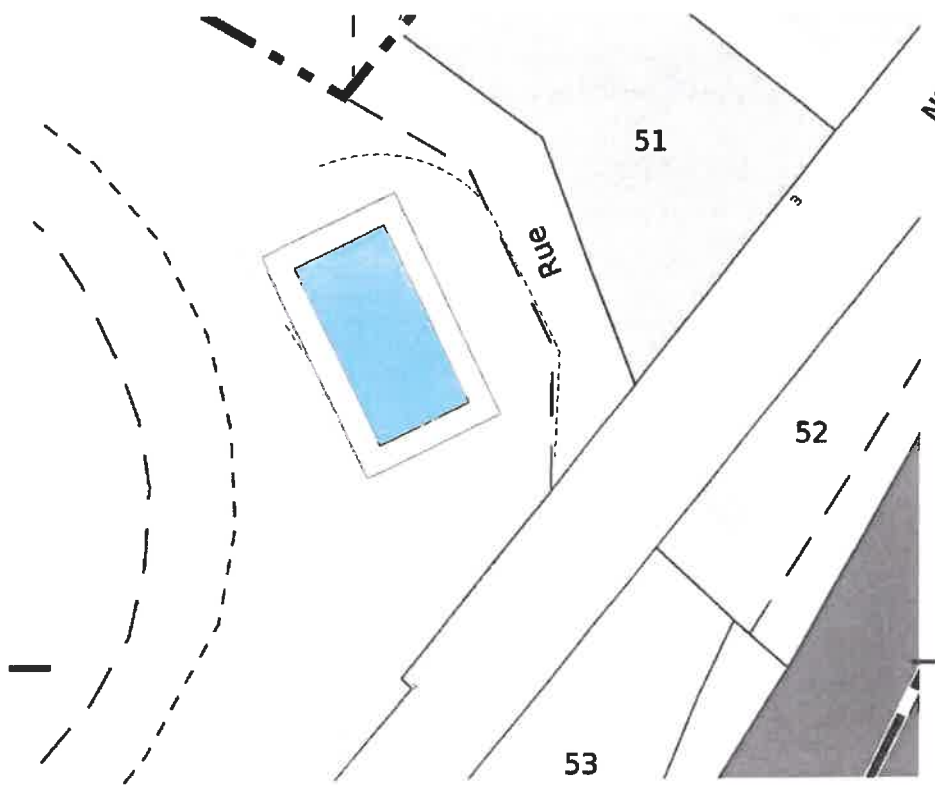


Localisation du projet



Référence cadastrale :
SECTION : AK - Parcelle n° 56

Plan de cadastre
Echelle : 1:1500



Zone UL du PLU :

Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques :

- Soit à l'alignement
- Soit à l'alignement du bâti
- Soit à 3m minimum de l'alignement

Implantation des limites par rapport aux limites séparatives :

- Soit en limite séparative
- Soit en retrait de H/2 avec minimum de 3m

Distance entre les bâtiments sur une même parcelle - sans objet

Hauteur des constructions 14m maximum en tout point.

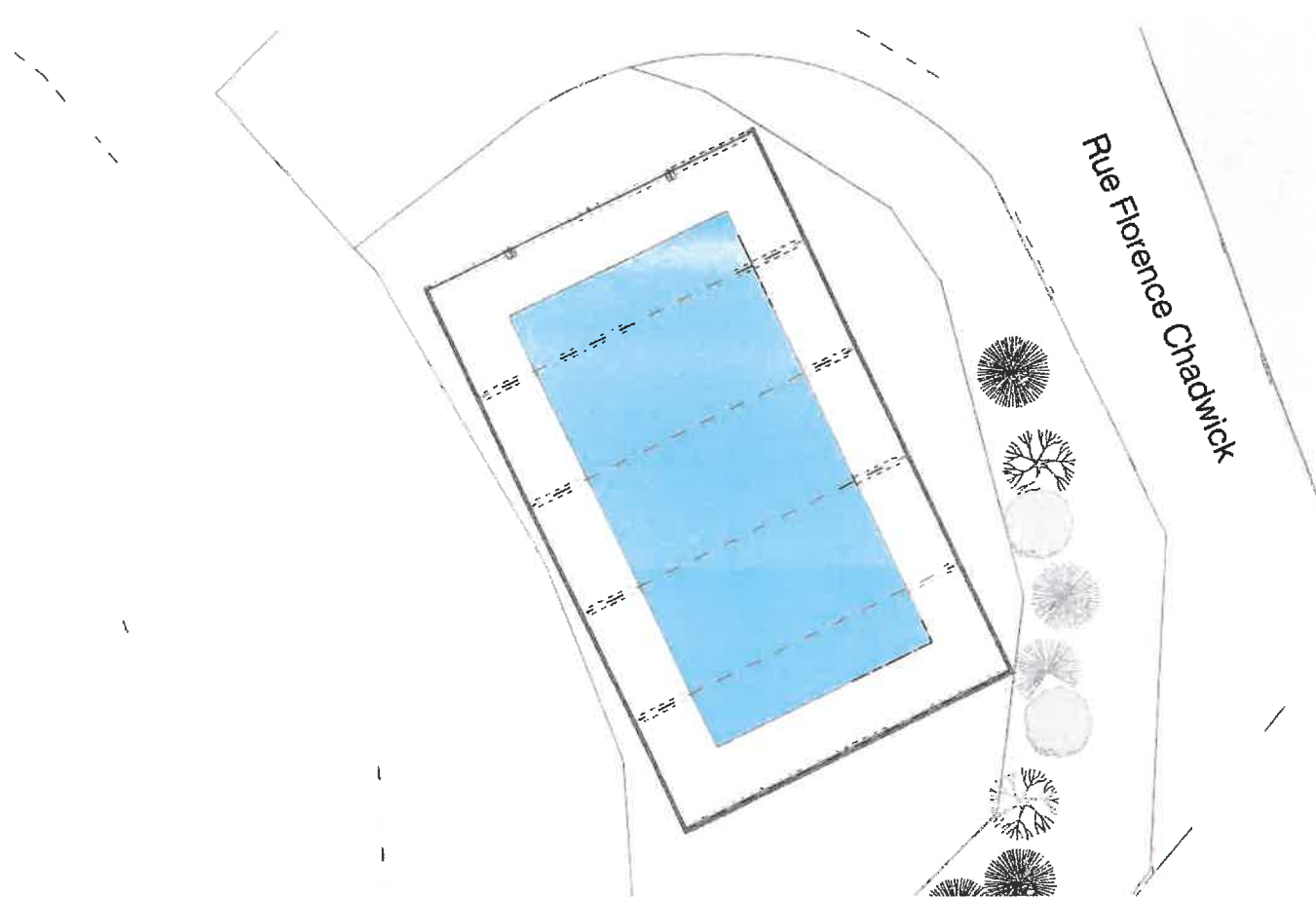
Emprises des existants données à titre indicatif. Un plan topographique devra être établi pour vérifier les côtes



PLU - Implantation

Echelle : 1:500





Emprises des existants données à titre indicatif. Un plan topographique devra être établi afin de vérifier les côtes



Insertion